

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché - Contrôles réglementaires des bâtiments, installations techniques, équipements de travail et matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation de signer le marché.

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de respecter la réglementation en vigueur du Code du Travail, Code de la Construction et de l'Habitation...), des contrôles réglementaires sont à mener sur les différents sites et équipements de travail de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A ces fins et conformément aux dispositions prises au chapitre 6 du Manuel Assurance et Sécurité, les services communautaires ont établi un dossier d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 71-1 du Code des Marchés Publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

L'opération compte 3 lots qui sont traités par marchés à bons de commande séparés.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 29 juin 2005 a décidé d'attribuer les marchés de la façon suivante :

↳ LOT 1 : Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec pour montant minimum 125 000 € HT et maximum 500 000 € HT sur la durée totale du marché
à l'entreprise APAVE SUD EUROPE – ZI AVENUE Gay Lussac B.P. 3 – 33370 Artigues près BORDEAUX –
(montant du détail estimatif 19 300 € HT et estimation des services : 60 000 € HT).

↳ LOT 2 : Sites extérieurs et équipements de travail avec pour montant minimum 300 000 € HT et maximum 1 200 000 € HT sur la durée totale du marché
à l'entreprise SOCOTEC – 3, Impasse Henry le Châtelier – Domaine du Millénuim – 33692 Mérignac Cedex
(montant du détail estimatif 189 780,75 € HT (montant recalculé) et estimation des services : 195 630 € HT).

↳ LOT 3 : Matériels roulants avec pour montant minimum 60 000 € HT et maximum 240 000 € HT sur la durée totale du marché
à l'entreprise NORISKO EQUIPEMENTS – 29, rue Champollion – Immeuble Aurélien – 31100 Toulouse Cedex
(montant du détail estimatif 25 740 € HT et estimation des services : 30 000 € HT).

Ceux-ci seront conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification.

Compte tenu du montant global mis en concurrence, l'appel d'offres a donné lieu à publicité au niveau européen.

Les prestations sont globalement estimées à 485 000 € HT au minimum et 1 940 000 € HT au maximum. Ils seront imputés sur les budgets des exercices correspondants aux chapitres et articles concernés.

Chapitre	Article	Fonction	CRB	Programme
011	6156	8121	AA20	
011	6156	213	AA20	
011	6156	212	AA20	
011	6156	211	AA20	
011	6156	0261	AA20	
011	6156	0205	AA20	
011	6156	0204	AA20	
011	61522	0204	AA20	GEO
011	6156	5221	AA20	

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises désignées précédemment, conformément aux actes d'engagement
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 OCTOBRE 2005

M. ODETTE EYSSAUTIER

